

Suppression du tarif réduit sur le GNR pour les industries extractives

Des conséquences désastreuses en cascade

L'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM*) alerte une nouvelle fois sur les conséquences pour la profession de la suppression, le 1^{er} janvier 2019, du tarif réduit de taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) sur le gazole non routier (GNR).

Pour les industries de carrières et matériaux de construction, composées à 80 % de PME et TPE, l'augmentation brutale et soudaine du prix du carburant sera extrêmement lourde de conséquences, alors même que le secteur se relève d'une crise sans précédent et que la reprise dans le bâtiment est beaucoup plus faible qu'annoncée.

Les producteurs de granulats ont ainsi estimé le coût direct de cette décision à 150 millions d'euros, soit en moyenne 45 centimes par tonne de granulats produits ! Un nouveau coup dur pour un secteur qui n'a toujours pas retrouvé son volume d'affaires d'avant crise, et qui n'aura d'autre choix que de répercuter cette hausse vers le consommateur. Ce prélèvement de près de 4,5 % du chiffre d'affaires des entreprises de l'industrie extractive a des effets immédiats sur les prévisions d'investissement et les programmes de recrutement de la fin de l'année et plus encore de 2019.

De leur côté, les **producteurs de minéraux industriels** (andalousite, argiles, carbonates de calcium, chaux, feldspath, kaolin, mica, quartz, silice, talc, etc.) estiment le surcoût global de cette mesure à environ 12 millions d'euros par an pour les entreprises du secteur des minéraux industriels.

Quant aux **producteurs de pierres naturelles françaises**, déjà soumis à une très forte concurrence internationale (50% du marché français est alimenté par des produits d'importation), ils ne pourront pas répercuter la hausse de 4 à 8 % de leurs coûts de production, que va entraîner l'interdiction du GNR.

Dans un contexte de décrochage de l'industrie française, et alors que les entreprises productrices de minéraux pour l'industrie et de pierres naturelles sont soumises à une forte concurrence internationale, toute augmentation de coûts est destructrice d'emplois et synonyme de perte de compétitivité.

L'UNICEM, forte de ses 4000 implantations au coeur des territoires, entend peser de tout son poids pour obtenir satisfaction et renouvelle ainsi sa demande aux pouvoirs publics de la suppression de cette mesure, ou, à tout au moins, la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour les entreprises du secteur.

*L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, chaux ...), et les fabricants de matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre, etc.). L'UNICEM rassemble 1375 entreprises qui représentent près de 4000 sites à travers le territoire. La fédération représente 73% des entreprises du secteur en termes de chiffres d'affaires (8 milliards d'euros). Pour en savoir plus : www.unicem.fr